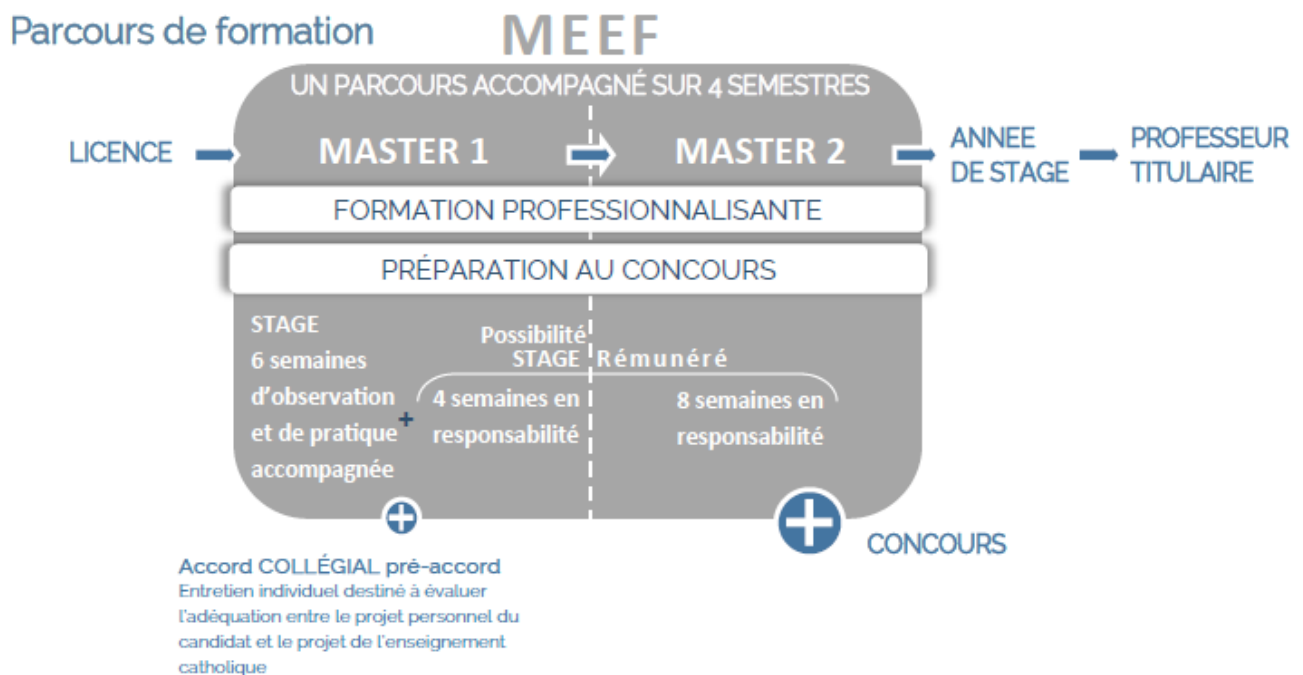


RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRÉ : un partenariat avec les établissements

La réforme de la formation initiale des enseignants s'appliquera à la rentrée 2021.

1. Quel parcours de formation pour les étudiants ?

Le nouveau parcours de formation se caractérise par le positionnement du concours en fin de M2.



Ce parcours accompagné sur deux années offre une progressivité dans la construction professionnelle par la mise en place d'une **formation en alternance**, de la pratique accompagnée à la prise de responsabilité. Il articule des temps de formation en établissement et des temps de formation à l'ISFEC.

Après le master MEEF, les lauréats du CRPE bénéficieront d'une année de stage.

Le projet de formation comporte **quatre objectifs** :

- Découvrir le métier en établissement pour en percevoir les enjeux portés en équipe éducative.
- Permettre de construire progressivement une posture éthique et responsable, des compétences professionnelles pour faire équipe, faire classe et faire apprendre.
- Se préparer au concours CRPE.
- Valider un parcours universitaire master MEEF permettant de développer une posture réflexive.

Ainsi le **parcours du master MEEF vise à former** :

- un enseignant acteur de la communauté éducative
- un enseignant qui maîtrise les savoirs disciplinaires et construit les apprentissages des élèves
- un enseignant réflexif, acteur de son développement professionnel.²

Ces trois visées supposent une articulation étroite entre établissement et institut de formation.

2. Quelles épreuves pour le CRPE 2022 ?

Trois épreuves écrites d'admissibilité (1/3 des coefficients)

- L'écrit 1 : une épreuve écrite disciplinaire de **Français**.
- L'écrit 2 : une épreuve écrite disciplinaire de **Mathématiques**.
- L'écrit 3 : une épreuve écrite didactique et pédagogique, qui permet d'apprécier la compétence du candidat à **construire une séquence pédagogique** en lien avec les programmes d'enseignement à partir d'un sujet proposé par le jury. Au choix parmi 3 sujets portant sur : Sciences et technologies – Histoire, Géographie et EMC - Arts (Education musicale, arts plastiques, histoire des arts)

Deux épreuves orales d'admission (2/3 des coefficients)

- L'oral 1 : L'épreuve a pour objet la **conception et l'animation de deux séances d'enseignement en Français et en Mathématiques**. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise des compétences disciplinaires et de compétences pédagogiques.
- L'oral 2 : Un **entretien** qui permet l'expression de sa motivation à enseigner et de la connaissance du métier et des contextes d'exercice de la profession, notamment en EPS.

Une épreuve optionnelle de langues vivantes.

La nature de ces épreuves souligne à nouveau la complémentarité des acteurs (établissement- ISFEC) pour accompagner la préparation aux épreuves du CRPE.

3. Quel contexte d'accueil à la rentrée 2021- 2022 ?

Nous accueillerons trois promotions de formation en master :

- **Master 1** : les étudiants entrant en formation qui bénéficieront d'un stage de 6 semaines d'observation et de pratique accompagnée et d'un **stage en responsabilité de 4 semaines, positionné au semestre 2**.³
- **Master 2** : les étudiants non lauréats du CRPE 21, qui bénéficieront **d'un stage en responsabilité de 12 semaines**.
- **Le dispositif Master 2 Alt reste identique**. Il s'agit des professeurs stagiaires (PEA) , lauréats du CRPE 21, qui seront nommés sur les postes berceaux.

Le dispositif pour les **lauréats du concours interne** reste identique également. Ils sont nommés en pleine responsabilité et bénéficient d'un accompagnement de l'ISFEC.

² En lien avec le référentiel de formation de juillet 2019, « **Former l'enseignant du 21^e siècle** »

³ Une proposition de stage en pratique accompagnée, stage non rémunéré, sera faite aux étudiants qui n'auront pas le stage en responsabilité.

4. Objectifs et modalités pour les stages dans le cadre du nouveau master MEEF :

Réforme FI - Organisation des stages rentrée 2021 -				
	M1 SOPA 21.22	M1 21.22	M2 22.23	M2 Transitoire 21.22
Nature	Observation et Pratique accompagnée	Responsabilité Stage rémunéré ³		Responsabilité Stage rémunéré ³
Durée	6 semaines	4 semaines	8 semaines	12 semaines
Objectifs	Découvrir un contexte professionnel et ses acteurs. Observer des pratiques professionnelles. Exercer la pratique du métier.	Développer ses postures et ses compétences par la pratique du métier et la relecture accompagnée de l'expérience.		Développer ses postures et ses compétences par la pratique du métier et la relecture accompagnée de l'expérience.
Modalités et calendrier	Alternance entre stage filé sur le 1 ^{er} semestre et stages massés au second semestre.	Stage filé, de 2 jours par semaine, sur 8 semaines, au deuxième semestre.	Alternance de stage filé et stage massé sur 32 jours, au 1 ^{er} semestre du master 2.	Alternance de stage filé et stage massé sur 48 jours.
Accueil et accompagnement	Accueil en établissement par le CE et l'équipe. Faciliter les rencontres entre les différents acteurs et accueillir le stagiaire dans sa classe. Accompagner le stagiaire dans le développement de ses postures et compétences professionnelles (Animation, conception et analyse de séances ; travail d'équipe).	Accueil en établissement par le CE et l'équipe. Accompagnement par le tuteur de terrain et par un formateur de l'ISFEC : informer, accompagner et conseiller l'étudiant stagiaire. Les deux tuteurs donnent un avis au titre de l'évaluation.		Accueil en établissement par le CE et l'équipe. Accompagnement par le tuteur de terrain et par un formateur de l'ISFEC : informer, accompagner et conseiller l'étudiant stagiaire. Les deux tuteurs donnent un avis au titre de l'évaluation.
Rémunération pour le stagiaire	Aucune	Contrat de droit public de 12 mois, 865€ brut/mois		Contrat de droit public de 12 mois, 865 € brut/mois

5. L'accueil d'un étudiant stagiaire en responsabilité, en M1 (4 semaines au semestre 2) et en M2 (12 semaines essentiellement sur le semestre 3) pour l'année transitoire 21.22.

• Support d'accueil

Les étudiants stagiaires en stage en responsabilité sont nommés dans un établissement pour les 12 semaines et doivent réaliser un face à face pédagogique en responsabilité et non en co-intervention. De manière exceptionnelle et en début de contrat, les missions peuvent s'exercer sous la forme d'interventions ponctuelles sur des séquences pédagogiques, sous la responsabilité d'un enseignant. Les enseignants titulaires déchargés de classe seront affectés au bénéfice de différents projets de l'établissement.

• Quels gains pour l'établissement et pour l'étudiant stagiaire ?

Établissement	Etudiant stagiaire
Une dynamique d'accueil et d'accompagnement des entrants dans le métier, en lien avec l'ISFEC.	Un terrain d'accueil permettant de découvrir l'enseignement catholique et son projet.
Une valorisation des compétences professionnelles de l'équipe.	Un lieu pour prendre la mesure des différentes dimensions du métier et développer progressivement ses compétences.
Un stage libérant un enseignant, devenant surnuméraire en établissement pour servir les projets, les besoins éducatifs et pédagogiques de l'établissement (projets spécifiques, accompagnement, soutien, dédoublement, aide au départ en formation, ...).	Un parcours en alternance permettant de faire l'expérience accompagnée du métier en lien étroit avec les apports de la formation.

Les étudiants-stagiaires auront obtenu le pré-accord avant l'affectation en stage.

• Les modalités du tutorat.

Les missions du tuteur, auprès de l'étudiant-stagiaire, sont d'informer, d'accompagner, de conseiller et de contribuer à l'évaluation de ses compétences professionnelles. Des visites à visée formatrice seront envisagées dans la classe pour servir le développement professionnel du stagiaire.

L'accompagnement de l'étudiant-stagiaire s'inscrira dans une complémentarité entre le tuteur de terrain et le référent de l'ISFEC.

Les tuteurs bénéficieront d'une formation à l'accompagnement pour développer leur expertise.

Le taux de rémunération du tutorat des étudiants stagiaires alternants est fixé à 600€ par étudiant (si le suivi est assuré par deux tuteurs l'indemnité est répartie).

• Procédure pour la répartition des stages

1. Les établissements candidats pour accueillir un étudiant stagiaire complètent l'enquête ([lien](#)) (*enquête pour le stage en responsabilité*), retour pour le 30 juin
2. L'ISFEC propose un temps de webinaire pour préciser les modalités d'accueil, le 21 juin à 18h00. [Lien](#) de l'événement et mot de passe : **isfecbretagne2021**
3. Début juillet, après les résultats du concours, les demandes des étudiants en master 2 sont étudiées pour une proposition de lieu de stage.
4. Les propositions sont transmises aux chefs d'établissement et au rectorat, mi-juillet.

NB : Nous solliciterons les établissements dans un 2nd temps pour l'accueil des étudiants en stage de pratique accompagnée qui ne bénéficieront pas d'un stage rémunéré.